

2025-001-CR-D : DEMANDE DE DEVIS

La présente demande ne constitue pas une consultation formelle au sens du code de la commande publique et n'engage en rien SOLEIL à une contractualisation ultérieure

SOLEIL¹ est le centre français de rayonnement synchrotron situé sur le plateau de Saclay près de Paris. Il s'agit d'un instrument pluridisciplinaire et d'un laboratoire de recherche ayant pour mission de conduire des programmes de recherche en utilisant le rayonnement synchrotron, de développer une instrumentation de pointe sur les lignes de lumière et de mettre celles-ci à la disposition de la communauté scientifique. Le Synchrotron SOLEIL, outil unique à la fois en matière de recherche académique et d'applications industrielles, a ouvert en 2008.

SOLEIL accueille plus de 4000 chercheurs par an, appelés Utilisateurs, qui utilisent pour leur recherche le rayonnement synchrotron à travers un large éventail de disciplines telles que la physique, la biologie, la chimie, l'astrophysique, l'environnement, les sciences de la terre, etc. SOLEIL s'appuie sur une source de rayonnement remarquable à la fois en termes de brillance et de stabilité. Les chercheurs sont accueillis à SOLEIL 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. SOLEIL reçoit environ 17000 visiteurs toutes catégories confondues par an.

Cette Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR), partenaire de l'Université Paris-Saclay, est constituée en société « civile » fondée conjointement par le CNRS² et le CEA³.

Pour plus de détails, on pourra se reporter au site web : <http://www.synchrotron-soleil.fr/>

TYPE DE PRESTATION	<input type="checkbox"/> FOURNITURES <input checked="" type="checkbox"/> SERVICES <input type="checkbox"/> TRAVAUX
DEFINITION DU BESOIN (ACHATS / PRESTATIONS)	<p>Prestation de nettoyage de 3 salles propres sur le site du Synchrotron SOLEIL.</p> <p>La durée du contrat est d'un (1) an à compter du lundi 17 mars 2025.</p> <p>Sur décision de SOLEIL, il peut être reconduit quatre (4) fois pour une durée de douze (12) mois par période de reconduction. La durée maximale, reconductions comprises, ne peut excéder cinq (5) ans.</p>
DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEVIS	21 février 2025 à 12h00

¹ SOLEIL : Source Optimisée de Lumière d'Energie Intermédiaire du LURE* (*Laboratoire d'Utilisation du Rayonnement Électromagnétique)

² CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

³ CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

<p>VISITE DU SITE OBLIGATOIRE</p>	<p>Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats devront obligatoirement visiter le site à réaliser entre le jeudi 06 et le vendredi 14 février 2025 (excepté le lundi 10/02).</p> <p>Pour procéder à cette visite, les candidats devront contacter le technicien à l'adresse électronique suivante :</p> <p>Cyprian WOZNIAK : cyprian.wozniak@synchrotron-soleil.fr</p> <p>A l'issue de cette visite, ils recevront une attestation de visite qui devra être jointe dans leur réponse.</p>
<p>DOCUMENTS FOURNIS POUR LA CONSULTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le CCTP référence : DIR-LMO-CCTP-P-5395-CCTP_Entretien_3_salles_propres - Les annexes : <ul style="list-style-type: none"> - N°2 : Fréquences - N°3 : Fiche de contrôle - N°4 : DPGF
<p>DOSSIER DE CANDIDATURE</p>	<p>Le soumissionnaire devra présenter un dossier comprenant les éléments suivants :</p> <p>➤ Situation juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire DC1 ou une lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager le candidat, accompagné des attestations demandées dans le document et incluant : <ul style="list-style-type: none"> - L'information selon laquelle le candidat se présente seul ou en groupement ; Lorsque le candidat appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence France des autres entreprises du groupe ; - Une déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales (articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés) avec fourniture des attestations. - Si le candidat est en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet. Les entreprises devront justifier de leur habilitation à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (article L.2141-3-3 du code de la commande publique). - Un extrait Kbis ; - Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-1, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail ; - Une attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.

➤ **Capacité économique et financière :**

- Le formulaire **DC2** (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent incluant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen.

En cas de groupement momentané d'entreprises, tous les membres doivent fournir les éléments demandés ci-dessus.

➤ **Capacité et savoir-faire techniques et professionnels :**

- Une présentation précisant le **savoir-faire** du candidat et la nature des principales prestations réalisées en adéquation avec l'objet du marché pour les 3 dernières années ;
- Une présentation des **moyens humains** (effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ; les effectifs seront donnés par qualification professionnelle et par fonction afin de juger l'adéquation des moyens humains au domaine du marché ; les compétences devront ressortir clairement) ;
- Une présentation des **moyens techniques** :
 - la démonstration de la conformité au CCTP ; **habilitation à la NORME 14644-5**
 - le ou les profils des intervenants : nombre, expérience, expertise qui seront dédiées à l'exécution du marché et l'organisation mise en place ;
 - tous les autres points demandés dans le CCTP et nécessaires à la bonne compréhension de l'offre.